



Dénomination : SOGOREX

N° Gestion · 1976B00506 - N° Identification 306460742

Dépôt N° · 8486 du 28/07/2011

Acte N° · 2/3 Acte sous seing privé (le 20/07/2011)

Séparateur Geide édité le 28/07/2011

Paramètre 1 · Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

1976B00506

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2011

Paramètre 5 Référence document

84862

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Claude BASSET

Né le 6 mai 1940 à GROSLAY (Val-d'Oise),

De nationalité française

Demeurant 37 bis Chemin du Clos Pollet – 95620 PARMAIN

Epoux de Madame Josiane GUIARD, née le 11 décembre 1940 à PARIS, avec laquelle il s'est marié sous le régime de séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître GAYOUT, notaire à MONTMORENCY (Val-d'Oise), le 12 mars 1963, préalablement à leur union célébrée le 26 mars 1963 à GROSLAY (Val-d'Oise), ce régime n'ayant subi aucune modification depuis.

Ci-après dénommé le «Cédant»
d'une première part,

ET

Monsieur Stéphane MORCELET

Né le 14 décembre 1972 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

De nationalité française,

Demeurant 156 Avenue de la Division Leclerc – 95160 MONTMORENCY

Divorcé, non remarié,

La Société dénommée COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA)

Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.000 Euros

Ayant son siège 41 Avenue de Lattre de Tassigny – 93800 EPINAY-SUR-SEINE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 522 723 535 RCS BOBIGNY,

Représentée par un de ses co-gérants, Monsieur Stéphane MORCELET, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommés le «Cessionnaire»
d'une seconde part.

SM
SM

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Aux termes de statuts en date du 1^{er} mars 1976, enregistrés à Montmorency, le 25 mars 1976, Bordereau 106, n° 3, ainsi que de divers autres actes, il existe une Société à Responsabilité Limitée dénommée SOGOREX, au capital de 120.000 Euros, divisé en 1.200 parts sociales de 100 Euros chacune, dont le siège est situé à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), ZI des Béthunes, 27 Avenue des Béthunes, Immeuble Le Périclès, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 306 460 742 RCS PONTOISE, ayant pour objet

«L'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à ces objets. Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al. 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité. »

Le capital est à ce jour réparti de la façon suivante

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Claude BASSET propriétaire de | 400 parts |
| - Monsieur Michel BASSET propriétaire de | 400 parts |
| - Monsieur Stéphane MORCELET, propriétaire de | 400 parts |

I - CESSIION DE PARTS

Par les présentes, Monsieur Claude BASSET, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Stéphane MORCELET et à la Société COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA), soussignés de seconde part, qui acceptent, la pleine propriété des QUATRE CENTS (400) parts sociales lui appartenant de la Société SOGOREX, savoir

- | | |
|---|-----------|
| - A Monsieur Stéphane MORCELET, à concurrence de | 200 parts |
| - A la Société COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA), à concurrence de | 200 parts |

II - PROPRIETE JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts après cette date.

III - CONDITIONS GENERALES

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il reconnaît avoir reçu, avant ce jour

- un exemplaire des statuts de la Société, à jour, certifiés conformes par le Gérant,
- un extrait des inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés concernant la Société dont les parts sont présentement cédées.

IV - PRIX MODALITES DE PAIEMENT

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de **QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €)** soit **DEUX CENTS EUROS (200 €)** par part, savoir

- A concurrence de QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €) pour les DEUX CENTS (200) parts cédées par Monsieur Claude BASSET au profit de Monsieur Stéphane MORCELET,
- A concurrence de QUARANTE MILLE EUROS (40.000 €) pour les DEUX CENTS (200) parts cédées par Monsieur Claude BASSET au profit de la Société COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA).

Lesquelles sommes ont été payées comptant, ce jour, par le Cessionnaire au Cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

V - AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, les présentes cessions de parts ont été agréées et la Société COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA) a été dûment agréée en qualité de nouvelle associée par décision collective extraordinaire en date du 20 juillet 2011.

VI - ORIGINE DE PROPRIETE

Les QUATRE CENTS (400) parts cédées constituent un bien propre de Monsieur Claude BASSET, savoir

- 1) Pour avoir reçu QUARANTE-HUIT (48) parts en contrepartie de son apport en numéraire effectué à titre pur et simple lors de la constitution de la Société.
- 2) Pour avoir acquis DEUX CENT DEUX (202) parts à titre onéreux, savoir
 - a) A concurrence de CENT QUARANTE-QUATRE (144) parts de Monsieur François MIRGUET aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 novembre 2002, enregistré le 13/12/2002, Bordereau n°2002/454, Case n°7,
 - b) A concurrence de VINGT (20) parts de Madame Solange HERON Veuve MIRGUET aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 novembre 2002, enregistré le 13/12/2002, Bordereau n°2002/454, Case n° 6,
 - c) A concurrence de HUIT (8) parts de Monsieur Dominique BIDOT aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 décembre 2002, enregistré le 02/01/2003, Bordereau n°2003/2, Case n° 2,
 - d) A concurrence de HUIT (8) parts de Monsieur Yankoff KOROLITSKI aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 décembre 2002, enregistré le 02/01/2003, Bordereau n°2003/2, Case n° 1,
 - e) A concurrence de VINGT-DEUX (22) parts de Monsieur Pierre BASSET aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 décembre 2002, enregistré le 02/01/2003, Bordereau n°2003/2, Case n° 3.
- 3) Pour s'être vu attribuer DOUZE (12) parts aux termes de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2004, enregistrée le 24/11/2004, Bordereau n°2004/515, Case n°2,
- 4) Pour s'être vu attribuer DEUX CENT CINQUANTE (250) parts aux termes de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et par apport en numéraire décidée aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2006, enregistrée le 28/12/2006, Bordereau n°2006/1590, Case n°18.

VII - DECLARATIONS GENERALES

1. Les soussignés de première et seconde part déclarent, chacun en ce qui le concerne

- qu'ils ont la pleine capacité civile pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites et, plus spécialement, qu'ils ne font pas présentement l'objet d'une procédure collective, ni ne sont susceptibles de l'être en raison de leurs professions et fonctions, ni ne sont en état de cessation des paiements ou de déconfiture;
- et qu'ils sont résidents français au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

2. Le soussigné de première part déclare

- qu'il n'existe de son chef ou de celui des précédents propriétaires des parts cédées, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de celles-ci, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies ,
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement ;
- que la Société dont les parts sont présentement cédées n'est pas en cessation de paiements, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaires ,
- et que l'obligation légale au regard de l'obligation de détention du capital social par des experts-comptables est respectée, le cessionnaire étant expert-comptable et Monsieur Stéphane MORCELET déjà co-gérant de la Société SOGOREX.

VIII – APPLICATION DE L'ARTICLE 1424 DU CODE CIVIL

Les parts présentement cédées ne dépendant pas de la communauté de biens existant entre Monsieur Claude BASSET et Madame Josiane BASSET née GUIARD, l'intervention du conjoint n'est pas nécessaire.

IX – FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

X – ENREGISTREMENT

Les parties déclarent

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière,
- et que la Société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.
- que le nombre total de parts de la Société est de MILLE DEUX CENTS (1.200) parts sociales,

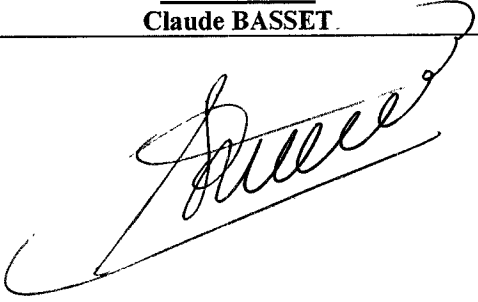
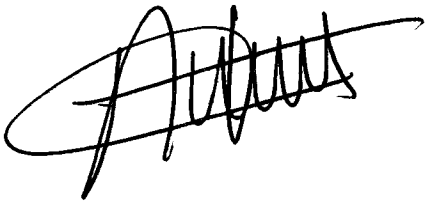
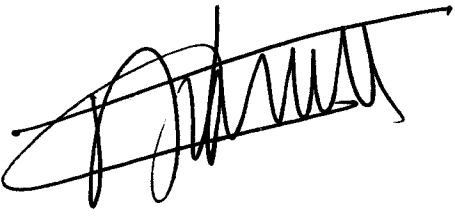
En conséquence, les droits de cession de droits sociaux sont dus au taux de 3%, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

SM
—
SM
—

XI – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à CERGY (Val-d'Oise),
Le 20 juillet 2011,
En huit exemplaires.

LE CEDANT Claude BASSET	LE CESSIONNAIRE Stéphane MORCELET
	
LE CESSIONNAIRE COMPTABILITE-ASSISTANCE-PRECISION-ANALYSE (CAPA) Représentée par Stéphane MORCELET	
	

Enregistré à SIE DE PONTOISE-OUEST

Le 26/07/2011 Bordereau n°2011/1 001 Case n°13

Ext 3618

Enregistrement 2 170 €

Pénalités :

Total liquidé deux mille cent soixante-dix euros

Montant reçu deux mille cent soixante-dix euros

Le Contrôleur

DUPLICATA

Yolande BUDZINSKA
Contrôleuse des impôts